



TOURNOI DE BELOTE

RÈGLEMENT 2026

1^{er} novembre 2025

OBJET

Le présent règlement précise les conditions dans lesquelles est organisé le tournoi de belote qui se déroulera au 1er trimestre 2026 à PLOUGASTEL-DAOULAS.

RÈGLES DU JEU

Le jeu se déroule conformément aux règles locales de la belote sans annonce » et selon les principes adoptés lors des tournois « Plou'Belote 2024 » et « Plou'Belote 2025 ».

ORGANISATION DU TOURNOI

Le tournoi est organisé par un Comité d'Organisation Belote (COB), sous le pilotage de la Direction de la Communication de la Mairie de Plougastel. Le COB pilote l'organisation, la communication, le planning, la logistique, ... en concertation avec la Direction de la Communication.

INSCRIPTIONS DES ÉQUIPES

Les équipes, préalablement constituées, s'inscrivent au « Bureau Tilt » en fournissant au minimum une adresse postale et les numéros de téléphone des 2 équipiers (Bureau Tilt, 1 rue Mathurin THOMAS).

La période d'inscription est fixée du 1^{er} décembre 2025 au 7 janvier 2026.

Le droit d'inscription est de 6 € par équipe.

Au moins un des deux coéquipiers de l'équipe doit résider à Plougastel.

Chaque équipe peut s'inscrire dans le village de son choix ou au bourg, sans condition d'adresse. Une seule inscription est autorisée par équipe.

DÉROULEMENT DU TOURNOI

1. Manches éliminatoires dans les villages et au bourg

Les éliminatoires sont organisées dans les quatre salles municipales suivantes, aux dates indiquées ci-dessous, en concertation avec les associations locales :

- L'Auberlac'h : le 10 janvier à 14h00
- Le Tinduff : le 10 janvier à 14h00
- Pont Callec : le 17 janvier à 13h30
- Espace Frézier : le 17 janvier à 14h00



Dans chaque éliminatoire :

- le tableau des rencontres est défini par un tirage au sort organisé par le COB,
- chaque équipe joue 1 partie contre 3 équipes distinctes,
- chaque partie est disputée aux points, en 12 mènes,
- Le classement des équipes est effectué au nombre de parties gagnées, puis au meilleur différentiel de points des 3 parties disputées par chaque équipe, soit un total de 36 mènes (total des points marqués moins total des points encaissés),
- L'équipe classée 1^{ère} est déclarée vainqueure et remporte le 1^{er} prix de l'éliminatoire. L'équipe classée 2^{ème} remporte le 2^{ème} prix de l'éliminatoire.
- Les 4 meilleures équipes de chaque éliminatoire sont sélectionnées pour les phases finales qui se disputeront le 7 février 2026, soit 16 équipes au total.

2. Les phases finales sont organisées le samedi 7 février 2026 à l'AVEL VOR

- Les 16 équipes sélectionnées à l'issue des éliminatoires sont inscrites en 8^{ème} de finale du Tournoi, sans renouvellement du droit d'inscription,
- Le tableau des rencontres des phases finales est défini par un tirage au sort organisé par le COB, en présence des équipes présentes,
- Les phases finales (tournoi principal et consolante) se déroulent par élimination directe en 1 manche gagnante de 1500 points,
- Les équipes perdantes du 8^{ème} de finale sont inscrites à la consolante, dont le tableau des rencontres est défini par tirage au sort organisé par le COB, en présence des équipes. Les équipes gagnantes du 8^{ème} de finale poursuivent en tournoi principal.
- L'équipe qui gagne la finale est déclarée vainqueure et remporte le 1^{er} prix du tournoi de belote 2026. L'équipe perdante de la finale remporte le 2^{ème} prix du tournoi de belote 2026. L'équipe qui gagne la consolante remporte le prix de la consolante 2026.

REMISE DES PRIX

1. Phases éliminatoires dans les villages et au bourg

Les prix des éliminatoires dans les villages et au bourg sont remis aux deux finalistes par un membre du COB :



- 1er prix : 2 bons d'achat de 40 € dans les commerces de Plougastel
- 2ème prix : 2 bons d'achat de 20 € dans les commerces de Plougastel

2. Phases finales du tournoi de Belote

A l'issue des phases finales, les prix sont remis par M. Le Maire (ou son représentant) :

- 1er prix : Pour chaque joueur, 1 coupe + 1 bon d'achat de 80 € dans les commerces de Plougastel
- 2ème prix : Pour chaque joueur, 1 bon d'achat de 50 € dans les commerces de Plougastel
- Prix de la consolante : Pour chaque joueur, 1 coupe + 1 bon d'achat de 40 € dans les commerces de Plougastel

Remise d'un cadeau de participation aux 13 autres équipes de la phase finale.
Un pot amical est prévu lors de la remise des prix.

CALENDRIER

- Période d'inscription : 1^{er} décembre 2025 au 7 janvier 2026
- Phases éliminatoires : 10 et 17 janvier 2026 *
- Phases finales : samedi 7 février 2026

* Les dates de rencontres sont définies d'entente entre les associations de village et les équipes, en fonction de la disponibilité des salles